

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Sage-femme

1. Intitulé du module : Formation pratique 1^{ère} période

2020-2021

Code : BSc – S.SF.370.1091.F.18 Type de formation : Bachelor Master MAS CAS Autre

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé Module spécialisé Autre : ...

Type : Module principal Module lié au module principal Module facultatif ou complémentaire Module à option

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 25, al. 1 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps Autre : ...

2. Organisation

Crédits ECTS : 5 Langue principale d'enseignement
 Français Allemand Italien Anglais Autre

3. Pré-requis

Avoir validé le module avoir suivi le module Pas de pré-requis Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences visées

Compétences génériques

- A. Un savoir approprié aux défis de la politique de santé
- B. Une expertise professionnelle et des compétences méthodologiques
- C. Un comportement professionnel et responsable
- D. Des aptitudes à communiquer, à interagir et à documenter

Compétences spécifiques

- 1. Rôle d'experte sage-femme :
- 2. Rôle de communicatrice
- 3. Rôle de collaboratrice :
- 4. Rôle de manager :
- 5. Rôle de promotrice de la santé (Health Advocacy) :
- 6. Rôle d'apprenantes et de formatrices
- 7. Rôle de professionnelle

Objectifs généraux d'apprentissage

- Appréhender la santé de la femme aux différents âges de la vie, et plus spécifiquement en périnatalité en prenant en compte les développements socio-économiques de l'environnement,
- Appréhender la santé du fœtus, du nouveau-né et du nourrisson,
- Développer une gestuelle de base étendue permettant l'accompagnement des situations périnatales dans une perspective de maintien de la physiologie,
- Développer la clinique obstétricale spécifique à chaque situation en prenant en compte les développements techniques de l'obstétrique,
- Combiner des savoirs multiples et contextualisés
- Appréhender la complexité propre aux situations périnatales.
- Appréhender la vulnérabilité dans tous les secteurs obstétricaux
- Appréhender le nouveau rôle professionnel
- Appréhender la collaboration interprofessionnelle

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

Le temps de formation pratique se déroule selon le cursus de chaque étudiant-e et selon les choix personnels en :

- Consultations d'obstétrique
- Prénatal, grossesse à risque
- Salle de naissance,
- Post-partum

Les périodes de formation pratique se déroulent en institution hospitalière et en cabinet de sage-femme indépendante

Modalités pédagogiques

- Accompagnement pédagogique à raison de 20% par période de formation pratique (10% durant la période transitoire),
- Articulation de la période de formation pratique autour du contrat pédagogique tripartite,
- Autoévaluation journalière sur le document ad hoc
- Evaluations journalières avec les professionnelles du terrain,
- Evaluation formative écrite sur les temps de formation pratique de 5 semaines et plus,
- Les horaires sont de 40 heures par semaine, de jour, de nuit et de week-end
- Les fériés sont accordés par les services accueillant les étudiants
- Exploitation des situations professionnelle en retour de formation pratique
- Mise à jour du recensement d'actes EU

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

- Oral
 Ecrit
 Pratique
 Théorique

Conditions de validation du module

Les conditions de validation sont présentées aux étudiants au plus tard le jour de la présentation du module.

- Le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la note E à l'évaluation
- Le module n'est pas validé et l'étudiant est en répétition si la note obtenue est F

7. Modalités de remédiation et de répétition

- Remédiation possible
 Pas de remédiation possible

Répétition

La dernière version du descriptif de module fait foi en cas de répétition

- Modalités de répétition : Participation au module pour une durée égale et dans un contexte superposable à la période de FP échouée
- Modalités d'évaluation de la répétition : Identique à l'évaluation du module Autre :
- Délai pour l'évaluation de la répétition : Année académique suivante (entrée en conditionnelle en 2^{ème} année)
- Validation de la répétition : La note obtenue après répétition est entre A et E (module validé) et F (échec)
- En cas d'échec, l'étudiant-e est en échec définitif

8. Remarques

L'étudiant-e se conforme aux règlements en vigueur dans les différents lieux de formation pratique

La présence en formation pratique est obligatoire. Si absence sur un temps égal à 10%, l'étudiant-e devra compenser par une période de formation pratique d'une durée équivalente à son absence durant la période de formation pratique en cours. Si absence sur une durée égale ou supérieure à 20%, l'étudiant-e est tenu de refaire la totalité de la période de formation pratique.

9. Bibliographie principale

- Règlements HES-SO
- Dispositif de la formation pratique, (novembre 2003), Delémont : HES-SO
- Plan d'études cadre 2012, Filière de formation sage-femme (Version 2012), Delémont, HES-SO
- Loi du 19 mars 2002 sur la santé publique, canton de Vaud
- Loi 80/155/CEE du Journal officiel des communautés européennes
- Formation pratique : généralités et spécificités du programme, Filière sage-femme HESAV, septembre 2012, Lausanne
- Contrat pédagogique tripartite, (juillet 2008), Delémont : HES-SO
- Développement des compétences en stage, Filière sage-femme HESAV, septembre 2012, Lausanne
- Critères pour le choix d'un stage, Filière sage-femme HESAV, Lausanne
- Lieux de formation pratique_Périmètre HES-SO, Document_Commun_Filière Sage-femme, 2012
- Notation ECTS, formation pratique
- Evaluation continue journalière, DocumentCommun_FilièreSage-femme_Evaluationjournalière_AOG_FSA_27.08.2009
- Recensement du nombre d'actes effectués pendant la formation, DocumentCommun_FilièreSage-femme_RecensementActes_AOG_FSA_20.09.2010
- Tenue du personnel & Hygiène au travail, Hospices-CHUV/DG/DRH/DI-DG_Personnel_Tenue_Hygiène V1.0 du 25 janvier 2006
- Secret médical, Hospices-CHUV, 1^{er} mai 1989
- Dossier vaccination HESAV et lieux de formation pratique

10. Enseignants

Fabienne Salamin, Praticien formateur, Equipe enseignante pour l'accompagnement pédagogique

Nom du responsable de module : Fabienne Salamin

Descriptif validé le 13.09.2019

Par : Nadine Oberhauser, Doyenne de la filière

